





## S'ENGAGER EN SERVICE CIVIQUE

Un engagement volontaire

Le Service Civique est un engagement volontaire de 6 à 12 mois au service de l'intérêt général. D'une durée hebdomadaire de 24 heures minimum, il est indemnisé 573 €\* par mois.

Ouvert à tous les jeunes

Le Service Civique est une expérience unique ouverte à tous les de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap, sans condition de diplôme. \*Seule votre motivation compte !

En France ou à l'étranger

Vous pouvez réaliser votre mission de Service Civique auprès d'une association (Fédération, ONG...), d'une fondation, d'une collectivité territoriale (mairie, conseil régional...), d'un établissement public (hôpital, musée, université...) ou des services de l'Etat (école, préfecture, gendarmerie...).

De nombreuses missions possibles

Trouvez votre mission sur [service-civique.gouv.fr](http://service-civique.gouv.fr) dans l'un des 9 domaines d'action reconnus prioritaires pour la Nation.

\*Cette indemnité se compose de 467,34 € pris en charge par l'Etat (majorés de 105,38 € selon critères sociaux) + 105,31 € pris en charge par l'organisme d'accueil.

## UNE MISSION POUR CHACUN AU SERVICE DE TOUS

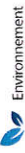
Envie d'être utile, agir pour le bien collectif, aller à la rencontre des autres, explorer de nouveaux horizons, développer vos compétences ? Le Service Civique est une opportunité de vous engager dans une mission d'intérêt général qui vous passionne parmi ces 9 domaines d'action.



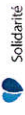
Culture et Loisirs



Education pour tous



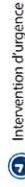
Environnement



Solidarité



Sport



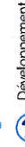
Intervention d'urgence en cas de crise



Mémoire et citoyenneté



Santé



Développement international et action humanitaire

Pour découvrir les missions et devenir volontaire

[SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR/JEUNES-VOLONTAIRES](http://SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR/JEUNES-VOLONTAIRES)

Je trouve que le Service Civique est un très bon moyen pour un jeune en situation de handicap de commencer ou d'étoffer sa vie sociale et professionnelle. Je recommande cette aventure à tous les jeunes qui souhaitent s'engager sur des missions utiles.

90%  
des volontaires satisfaits de leur mission\*

\*Enquête Mediapart 2015

## LES AVANTAGES DE VOTRE ENGAGEMENT

Pendant votre mission

- Un accompagnement personnalisé avec un tuteur de votre structure d'accueil.
- La carte du Service Civique pour justifier de votre statut et bénéficier de vos avantages.
- Une formation Civique et Citoyenne théorique accompagnée d'une formation pratique aux Premiers Secours (PSC).
- L'Aide au Logement et l'Allocation aux Adultes Handicapés cumulables avec votre indemnité mensuelle.
- Une couverture sociale complète avec prise en charge de vos dépenses de santé (maladie, maternité...).

Après votre mission

- Une attestation officielle à conserver pour faire valoir votre engagement de Service Civique.
- Un engagement valorisable à toutes les étapes de votre parcours : formation, emploi, bénévolat...
- Des droits au titre de la retraite cumulés pendant toute la durée de votre mission.

Toutes les informations pratiques

[SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR/JEUNES-VOLONTAIRES](http://SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR/JEUNES-VOLONTAIRES)